



"Écoute mes mains"



Actuellement en 2009, une personne sourde de Dijon ou de Besançon, qui doit être soigné à l'hôpital et qui souhaite communiquer en LSF, doit se déplacer jusqu'à Paris, Grenoble ou Nancy.



La loi Handicap du 11 Février 2005 impose que les services publics soient accessibles de la même façon aux sourds comme aux entendants.

ETES-VOUS POUR LA CREATION D'UNE UNITE D'ACCUEIL ET DE SOINS EN LANGUE DES SIGNES DANS LES HOPITAUX DE DIJON ET BESANÇON ?



*Laissez-nous votre email si vous souhaitez être au courant des avancées.
Consultez le site DijonSourds.fr (informations pour les sourds et malentendants de Bourgogne / Franche-Comté).*

NOM PRENOM	VILLE / CODE POSTAL	EMAIL	SIGNATURE

NOM PRENOM	VILLE / CODE POSTAL	EMAIL	SIGNATURE